

LES FIANCÉS
d'ALESSANDRO
MANZONI

AURÉLIE GENDRAT-CLAUDEL

Publié pour la première fois en 1827, le roman historique d'Alessandro Manzoni *I promessi sposi. Storia milanese del secolo XVII* a été un événement littéraire en Italie, appelé à modifier en profondeur le genre romanesque et la langue italienne.

Quatre traductions seront comparées ici :

1. *Les Fiancés, histoire milanaise du XVII^e siècle* par Alex. Manzoni, traduite de l'italien par A. Rey-Dussueil, Paris, Charpentier, 1843. (ARD)

En raison des liens particuliers de l'écrivain italien avec la France, la parution du roman était attendue avec impatience de l'autre côté des Alpes, de sorte que deux traductions françaises ont vu le jour presque simultanément dès 1828. Celle d'Antoine Rey-Dussueil (1798-1851), journaliste et romancier alors assez célèbre, s'imposa rapidement et fut fréquemment rééditée (ou pillée par les adaptateurs qui mirent en circulation des versions abrégées et remaniées, tout au long du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle). Ce succès est assez embarrassant, car la version de Rey-Dussueil, qui comporte plusieurs coupes (certaines digressions historiques, fondamentales dans le projet romanesque de Manzoni, sont supprimées), contient aussi quelques faux-sens assez graves, Rey-Dussueil ne maîtrisant qu'imparfaitement l'italien.

2. Manzoni, *Les Fiancés. Histoire milanaise du XVII^e siècle*, traduction nouvelle à partir de la dernière édition illustrée revue et publiée sous les yeux de l'auteur par le marquis de Montgrand avec des

notes historiques et fac-similé de lettres de Manzoni à son traducteur, nouvelles illustrations de Staal, Paris, Garnier Frères, 1877. (JBdM)

La traduction du marquis Jean-Baptiste de Montgrand (1776-1847) se distingue des précédentes : Montgrand, dont la famille a émigré en Italie après la Révolution française, a une maîtrise de l'italien bien plus fine que ses prédécesseurs. Maire de Marseille de 1813 à 1830, Montgrand se retire de la vie politique après la Révolution de Juillet et consacre une grande partie de son temps à l'étude et à la traduction de la littérature italienne. Manzoni lui-même a reconnu les grandes qualités de la version française de son roman par Montgrand. La traduction par celui-ci de la première édition des *Fiancés* paraît en 1832 après l'arrivée au pouvoir de la monarchie parlementaire des Orléans, à laquelle le très catholique et très conservateur marquis est évidemment hostile, de sorte que sa version peut apparaître comme la « première édition catholique militante des *Fiancés* » (c'est l'analyse de Mariella Colin), mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit de la première traduction fondée sur des critères linguistiques et littéraires rigoureux. Nous citons ici la traduction posthume de 1877, qui se fonde sur l'édition définitive du roman italien (1840-1842).

3. Alexandre Manzoni, *Les Fiancés. Histoire milanaise du XVII^e siècle*, adapté par Mme Henriette Rouillard, Paris, Delagrave, « Bibliothèque Juventa », 1930. (HR)

Les pseudo-traductions (en réalité, des adaptations des deux premières traductions de 1828) et les versions remaniées du roman ont pullulé en France au XIX^e siècle, à l'initiative d'éditeurs proches des milieux réactionnaires et soucieux de transformer *Les Fiancés* en livre édifiant pour la jeunesse et en manifeste en faveur de l'Église catholique. Le phénomène des versions abrégées ne s'arrête pas au XX^e siècle, mais il prend une autre signification : il s'agit de transformer l'œuvre si complexe de Manzoni en roman d'aventures plaisant pour la jeunesse, au prix d'une élimination ou d'une réécriture des épisodes les plus scabreux, mais aussi d'une simplification syntaxique et stylistique. La version d'Henriette Rouillard, parue en 1930 dans la collection « Juventa » pour la jeunesse de l'éditeur Delagrave,

se fonde vraisemblablement sur la traduction de Montgrand : les coupes et les résumés visent moins une censure des passages embarrassants du roman qu'une plus grande efficacité narrative pour un lecteur impatient, encore trop jeune pour apprécier pleinement la dimension historique et politique du roman.

4. *Les Fiancés. Histoire milanaise du dix-septième siècle*, découverte et refaite par Alexandre Manzoni, Paris, Au Club des Amis du livre progressiste, 1960 (traduction d'Armand Monjo). (AM)

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, plusieurs traducteurs ont abordé le roman de Manzoni en se débarrassant de la réputation de roman catholique qu'un siècle d'interprétations critiques hâtives et de traductions déformantes avaient contribué à forger. C'est ainsi qu'Armand Monjo (1913-1998) propose en 1960 une traduction nouvelle pour le « Club des amis du livre progressiste », accompagnée d'une remarquable préface. Monjo, résistant communiste pendant la Seconde Guerre mondiale, poète, traducteur, enseignant d'italien à l'Université Paris III-Sorbonne Nouvelle, insiste sur le réalisme et la modernité de Manzoni et s'efforce de contextualiser le paternalisme de sa représentation des personnages populaires (l'accusation de paternalisme, formulée par Antonio Gramsci, pèse lourd dans le rejet du roman de Manzoni par les lecteurs de gauche). Pour Monjo, la morale manzonienne en acte dans *Les Fiancés* est « véritablement révolutionnaire ». Sa traduction s'efforce de restituer la polyphonie du roman et de mettre l'œuvre à la portée d'un lectorat élargi par des choix syntaxiques et lexicaux volontiers familiers et modernes.

Le passage proposé, tiré du chapitre XIV, met en scène le protagoniste, Renzo, un jeune ouvrier en soie habitant dans les montagnes qui surplombent le lac de Côme : dans la société violente et inique du XVII^e siècle, le mariage d'amour de Renzo avec sa promise, Lucia, a été empêché par l'intervention d'un seigneur local, don Rodrigo, qui cherche à enlever la jeune fille. Les deux fiancés se voient contraints de se séparer et Renzo part chercher de l'aide auprès des frères capucins de Milan. Il découvre alors la grande ville au moment même où ont éclaté des émeutes populaires en raison d'une pénurie de biens de première nécessité, notamment de pain. Le candide

jeune homme de la campagne observe avec stupeur et effroi le pillage des fours, le vol de la farine et des pains et le lynchage, évité de justesse, d'un personnage tenu pour responsable de la situation. Après avoir assisté à ces scènes tout à fait inédites pour lui, Renzo, déjà révolté par les abus de pouvoir dont il a lui-même été victime dans son village, croit pouvoir participer à une transformation de la société grâce à une action pacifique collective et solidaire. Animé par un profond désir de justice, il harangue la foule. Son discours, où se mêlent simplisme, respect des autorités suprêmes et complotisme, est caractéristique de la façon subtile dont Manzoni met en scène l'éveil d'une conscience politique, naïve dans ses analyses, mais légitime dans ses revendications.

Pour faciliter la confrontation des différentes traductions, le passage choisi est divisé en quatre séquences.

1. Renzo s'enhardit

Camminando così con la testa per aria, si trovò a ridosso a un crocchio; e fermatosi, sentì che vi scorrevan di congetture, di disegni, per il giorno dopo. Stato un momento a sentire, non potè tenersi di non dire anche lui la sua; parendogli che potesse senza presunzione proporre qualche cosa chi aveva fatto tanto. E persuaso, per tutto ciò che aveva visto in quel giorno, che ormai, per mandare a effetto una cosa, bastasse farla entrare in grazia a quelli che giravano per le strade, "signori miei!" gridò, in tono d'esordio: "devo dire anch'io il mio debil parere? Il mio debil parere è questo:

En cheminant ainsi la tête levée, il alla donner dans un rassemblement. Il s'arrêta, et il entendit qu'on y mettait en avant des conjectures, des desseins et des projets pour le lendemain. Après être resté un moment à écouter, il ne put s'empêcher de dire aussi son mot. Il lui semblait que celui qui avait si bien travaillé pouvait, sans trop de présomption, donner aussi son avis. Persuadé, par tout ce qu'il avait vu en ce jour, que, pour faire réussir quelque chose, il suffisait de la faire goûter par ceux qui rôdaient dans les rues : « Messieurs, criait-il d'un ton d'exorde, puis-je donner aussi mon humble avis ? Mon humble avis, le voici : (ARD)

Marchant ainsi la tête en l'air, il alla donner dans un groupe, et, s'étant arrêté, il entendit qu'on y parlait de conjectures, de projets pour le lendemain. Après avoir écouté quelques instants, il ne put s'empêcher de dire aussi son mot, pensant que celui qui avait tant fait dans cette journée pouvait bien, sans présomption, avancer sa proposition s'il la jugeait bonne ; et persuadé, d'après tout ce qu'il venait de voir, qu'il suffisait désormais, pour donner effet à une idée, de la faire goûter à ceux qui parcouraient les rues : « Messieurs ! cria-t-il d'un ton d'exorde, dois-je aussi, moi, donner mon faible avis ? Mon faible avis, le voici : (JBdM)

Tandis qu'il allait, le nez en l'air, il atteignit un groupe de gens qui faisaient toutes sortes de projets pour le lendemain. Après avoir écouté, il ne put s'empêcher de placer aussi son mot, pensant qu'un homme qui avait tant fait dans cette journée pouvait, sans présomption, avancer une proposition qu'il jugeait bonne. Persuadé, d'après ce qu'il venait de voir, que, pour donner effet à une idée, il suffisait désormais de la faire goûter aux gens de la rue :

– Messieurs ! cria-t-il sur un ton d'exorde, dois-je donner mon faible avis, moi aussi ? Eh bien, le voici ! (HR)

En marchant ainsi la tête en l'air, il tomba sur un groupe et, s'étant arrêté, il entendit qu'on y parlait de suppositions, de projets pour le lendemain. Il resta un moment à écouter, puis ne put s'empêcher de dire aussi son mot, pensant que, quand on avait fait autant que lui ce jour-là, on pouvait sans présomption se permettre de proposer quelque chose. Et persuadé par tout ce qu'il avait vu ce jour-là, que désormais, pour réaliser une idée il suffisait de la faire accepter par ceux qui rôdaient dans les rues, il cria sur un ton d'exorde : – Messieurs ! vous dirai-je moi aussi mon modeste avis ? Mon modeste avis, le voici : (AM)

2. Justice nulle part

che non è solamente nell'affare del pane che si fanno delle briconerie: e giacchè oggi s'è visto chiaro che, a farsi sentire, s'ottiene quel che è giusto; bisogna andar avanti così, fin che non si sia messo

rimedio a tutte quelle altre scelleratezze, e che il mondo vada un po' più da cristiani. Non è vero, signori miei, che c'è una mano di tiranni, che fanno proprio al rovescio de' dieci comandamenti, e vanno a cercar la gente quieta, che non pensa a loro, per farle ogni male, e poi hanno sempre ragione? anzi quando n'hanno fatta una più grossa del solito, camminano con la testa più alta, che par che gli s'abbia a rifare il resto? Già anche in Milano ce ne dev'essere la sua parte."

"Pur troppo," disse una voce.

ce n'est pas seulement dans l'affaire du pain que l'on commet des iniquités ; et puisque aujourd'hui on a vu clairement que, en se faisant entendre, on obtient justice, il faut marcher en avant de cette façon jusqu'à ce qu'on ait porté remède à tous les autres brigandages, jusqu'à ce que le monde marche un peu plus chrétiennement. N'est-il pas vrai, messieurs, qu'il y a une bande de tyrans qui font justement tout à rebours des dix commandements de Dieu, viennent chercher les gens paisibles qui ne pensent pas à eux pour leur faire toute sorte de mal, et, au bout du compte, ont toujours raison ? Et même quand ils ont commis une scélératesse plus forte que de coutume, ils cheminent avec la tête plus haute qu'il ne leur appartiendrait de l'avoir. A Milan même, il y en doit avoir quelques-uns.

– Que trop, dit une voix. (ARD)

c'est que l'affaire du pain n'est pas la seule où il se fait des coquinerie ; et, puisqu'on a vu clairement aujourd'hui qu'en se faisant entendre on obtient ce qui est juste, il faut aller ainsi de l'avant jusqu'à ce qu'il ait été porté remède à toutes ces autres scélératesse, et que le monde aille un peu plus en monde de chrétiens. N'est-il pas vrai, messieurs, qu'il y a un tas de tyrans et d'opresseurs du peuple qui font tout à rebours des dix commandements et vont chercher les gens tranquilles qui ne songent pas à eux, pour leur faire tout le mal possible, après quoi ce sont toujours eux qui ont raison, ou même, après quelque méchanceté de leur fait plus grosse qu'à l'ordinaire, n'en marchent que plus haut la tête, tellement qu'il semble qu'on est en reste avec eux ? Et, sans doute, Milan doit en avoir sa part, de ces gens-là ?

– Que trop, dit une voix. (JBdM)

L'affaire du pain n'est pas la seule où se commettent les coquinerie. Puisqu'on a bien vu aujourd'hui qu'en parlant haut on obtient ce qui est juste, il faut aller de l'avant, jusqu'à ce qu'on ait remédié à toutes les scélératesses, pour que le monde aille un peu mieux. N'est-il pas vrai qu'il y a une foule de tyrans qui font tout le mal possible aux gens tranquilles qui ne songent pas à eux, après quoi, ils ont toujours raison et même, quand ils ont fait une méchanceté plus grosse qu'à l'ordinaire, ils n'en lèvent que plus haut la tête ? Milan aussi doit en avoir sa part, de ces gens-là ?

– Que trop ! dit une voix. (HR)

c'est que ce n'est pas seulement dans l'affaire du pain que l'on fait des coquinerie ; comme on l'a vu clairement aujourd'hui, si l'on fait entendre sa voix, on obtient ce qui est juste. Il faut donc continuer ainsi tant que l'on n'a pas porté remède à toutes les autres scélératesses, et que le monde marche un peu plus comme un monde de chrétiens. N'est-il pas vrai, messieurs, que c'est une poignée de tyrans, qui font tout le contraire des dix commandements, et qui s'en vont chercher les gens tranquilles qui ne pensent pas à eux, pour leur faire tout le mal possible, et puis qui ont toujours raison ? Et même quand ils ont fait quelque action plus criminelle que d'habitude, ils marchent la tête encore plus haute, et l'on dirait presque que l'on est en reste avec eux ? Oui, même Milan doit avoir sa bonne part de ces gens-là.

– Il n'y en a que trop, dit une voix. (AM)

3. L'impunité des puissants

“Lo dicevo io,” riprese Renzo: “già le storie si raccontano anche da noi. E poi la cosa parla da sè. Mettiamo, per esempio, che qualcheduno di costoro che voglio dir io stia un po' in campagna, un po' in Milano: se è un diavolo là, non vorrà esser un angioiolo qui; mi pare. Dunque mi dicano un poco, signori miei, se hanno mai visto uno di questi col muso all'inferriata. E quel che è peggio (e questo lo posso dir io di sicuro), è che le gride ci sono, stampate, per gastigarli: e non già gride senza costrutto; fatte benissimo, che noi non potremmo trovar niente di meglio; ci son nominate le briconerie chiare, proprio come succedono; e a ciascheduna, il suo buon gastigo.

– Je le dis, moi, reprit Renzo, on en conte les histoires même chez nous. Et puis, la chose parle de soi. Supposons qu'un de ceux que je veux dire ait un pied au dehors et un pied à Milan : si c'est un diable là-bas, sera-t-il un ange ici ? Il me semble que non. Dites-moi donc un peu, messieurs, si vous avez jamais vu un de ces gens-là avec un air à la Ferrer ? Mais ce qu'il y a de pis (et cela, je le puis assurer), c'est qu'il y a des ordonnances imprimées pour les châtier, et ce ne sont point du tout des ordonnances en l'air : elles sont très-bien faites ; nous ne pourrions pas en souhaiter de meilleures. On vous y désigne clairement les brigandages justement comme ils sont, et à chacun son bon châtement. (ARD)

– Je le disais bien, reprit Renzo, et, au reste, chez nous aussi les histoires se racontent. D'ailleurs, la chose parle d'elle-même. Mettons le cas, par exemple, qu'un de ceux que je veux dire demeure un peu à la campagne, un peu à Milan : si là il est un diable, il ne sera pas un ange ici, ce me semble. Eh bien donc, dites-moi un peu, messieurs, si l'on a jamais vu l'un de ces gens-là le nez contre les barreaux ? Et ce qu'il y a de pis (et ici je puis le donner pour sûr), c'est qu'il y a des ordonnances, des ordonnances imprimées, pour les punir : et ce ne sont pas des ordonnances qui manquent de sens ; elles sont au contraire très-bien faites, nous ne pourrions trouver rien de mieux ; les coquinerie y sont nommées bien clairement, tout comme on les voit se faire ; et pour chacune sa bonne punition. (JBdM)

– Je le disais bien, reprit Renzo, et, du reste, chez nous aussi on raconte des histoires. Et le pis de tout, c'est qu'il y a des ordonnances pour les punir, et elles ne manquent pas de sens, elles sont même très bien faites, nous ne pourrions trouver mieux. (HR)

– C'est bien ce que je disais, – reprit Renzo : – d'ailleurs on en raconte aussi chez nous. Et puis la chose parle d'elle-même. Mettons, par exemple, que l'un de ceux dont je veux parler, habite un peu à la campagne et à Milan : si c'est un diable là-bas, il ne sera pas ange ici, à ce qu'il me semble. Dites-moi donc un peu, messieurs, si vous avez jamais vu l'un de ces gens-là le nez contre les barreaux d'une

prison ? Et le pire (et ça, je peux vous l'affirmer), c'est que les ordonnances existent, tout imprimées, pour les punir : et pas des ordonnances sans rime ni raison ; des ordonnances très bien faites, où l'on ne pourrait trouver rien de mieux ; les coquinerie y sont nommées clairement, tout à fait comme elles se font, et, pour chacune d'elles, le bon châtement qu'il faut. (AM)

4. La mauvaise application des lois et la « ligue »

E dice: sia chi si sia, vili e plebei, e che so io. Ora, andate a dire ai dottori, scribi e farisei, che vi facciano far giustizia, secondo che canta la grida: vi dànno retta come il papa ai furfanti: cose da far girare il cervello a qualunque galantuomo. Si vede dunque chiaramente che il re, e quelli che comandano, vorrebbero che i birboni fossero gastigati; ma non se ne fa nulla, perchè c'è una lega.

Et on y dit : Qui que ce soit, manant et plébéien, et que sais-je, moi ? Maintenant, allez-moi dire aux docteurs, scribes et pharisiens qu'ils vous fassent rendre la justice selon que chante l'ordonnance : ils vous écoutent comme le pape les coquins. Il y a de quoi faire sortir un galant homme du droit chemin. On voit donc clairement que le roi et ceux qui commandent voudraient que les coquins fussent châtiés ; mais on n'en fait rien, parce qu'il y a une ligue. (ARD)

Et il y est dit : Qui que ce soit, villageois et plébéiens, et que sais-je encore ? Or, allez dire aux docteurs, aux scribes et pharisiens, qu'ils vous fassent faire justice selon ce que chante l'ordonnance : ils vous écoutent comme le pape écoute les voleurs de grand chemin ; c'est à faire tourner la cervelle à tout honnête homme. Il est donc bien clair que le roi et ceux qui commandent voudraient que les coquins fussent châtiés ; mais on n'en fait rien, parce qu'il y a une ligue. (JBdM)

Allez dire aux docteurs, aux sbires et pharisiens de vous rendre justice selon ce que chante l'ordonnance ; ils vous écoutent comme le pape écoute les voleurs de grand chemin : c'est à faire perdre la cervelle à tout honnête homme ! Il est clair que le roi et ceux qui com-

mandent voudraient le châtimeut des coquins ; mais on n'en fait rien, parce qu'il y a une ligue. (HR)

Et l'on dit : qui que ce soit, villageois et plébéiens, et que sais-je encore. Or, allez dire aux docteurs, aux scribes et aux Pharisiens, qu'ils vous fassent obtenir justice d'après ce que raconte l'ordonnance : ils vous écouteront tout juste comme le pape écoute les voleurs : il y a vraiment de quoi faire tourner la cervelle à n'importe quel honnête homme. On voit donc clairement que le roi, et ceux qui commandent, voudraient que les bandits soient châtiés ; mais on n'en fait rien, parce qu'il y a une ligue. (AM)